



Contrat de travail cdd

Par **Valou01160**, le **10/08/2019** à **12:37**

Bonjour voilà mon souci j avai un avenant de travail cdd pour un remplacement jusqu'a fin juillet et la je reçoit le nouveau contrat met en cdd car celle que je remplaçait ne revient pas met le contrat est anti datee au 1er juillet que faire

En plus l avenant avait un brut de 10.28 jusqu'a fin juillet

Et le nouveau contrat antidatee et de 10.30

Comment cela se passe pour moi je ne signe rien et leur demande de refaire un contrat a la bonne date

Merci pour vos reponse

Par **Prana67**, le **12/08/2019** à **10:13**

Bonjour,

Le nouveau contrat est un CDD ou un CDI ? Vu que la personne ne revient pas on vous a peut être proposé un CDI, non?

Par **P.M.**, le **12/08/2019** à **10:36**

Bonjour,

Je présume que vous voulez dire que l'absence de la personne que vous remplacez est prolongée, dans ce cas, il n'y a pas lieu d'en faire un antidaté mais un nouveau qui débute au terme du précédent...

En revanche, c'est légèrement plus favorable pour vous que le taux horaire soit à 10,30 € plutôt que 10,28 €...